



Le Parti de Gauche dit NON à HOLCIM

LA ROCHELLE, le 9 janvier 2011

Le groupe Suisse HOLCIM a décidé d'implanter à LA PALLICE, une unité de broyage permettant de produire 500.000 à 600.000 tonnes de ciment par an.

Une partie de la population s'oppose à ce projet craignant d'importantes nuisances (esthétiques, sonores) mais surtout des risques de pollution atmosphérique et d'accroissement des circulations de camions.

La mairie leur répond qu'il n'en sera rien et justifie son projet entre autre par le fait qu'il sera créateur d'emplois (20 à 22).

Après une étude approfondie, le Parti de Gauche s'associe aux protestations des habitants de LA PALLICE et de LALEU. En effet, il a toutes les raisons de penser que la pollution sera importante et que l'impact sur l'emploi dans la région sera négatif.

LES NUISANCES.

Elles seront vraisemblablement importantes, comparables à celles observées autour des autres unités de broyage installées dans le monde.

Quant à la pollution atmosphérique, elle dépassera largement LA PALLICE ou LALEU.

Les camions, ce sera 300 par jour..... alors qu'au Maroc, HOLCIM a participé financièrement à la construction d'une voie ferrée pour alimenter ses unités de broyage, à La Rochelle une voie ferrée existe, et un projet de contournement ferroviaire du port de La Pallice est dans les cartons, mais n'est pas financé.

LES EVENTUELLES CREATIONS D'EMPLOIS.

Étant donnée l'importance du chômage en France, conséquence entre autre des délocalisations, nous sommes bien sûr favorables à la création d'emplois. Mais que vaudrait un emploi créé à LA ROCHELLE s'il doit être responsable de la disparition de plusieurs autres dans le département, la région ou le pays ?

Il existe dans la région 3 cimenteries qui emploient chacune plus de 100 personnes :

- à "AIRVAULT" dans les Deux-Sèvres (79) : 145 emplois,
- à "BUSSAC-FORET" en Charente-Maritime (17) : 117 emplois,
- à "LA COURONNE" en Charente (16) : 130 emplois.

Ces emplois vont probablement être mis en danger par les 20 ou 22 créés par HOLCIM.

Ce nombre très faible d'embauches (comparé à la production de ciment qui sera quantitativement équivalente à celle des autres entreprises de la région) s'explique par le fait qu'HOLCIM va se contenter de réaliser à LA ROCHELLE la dernière étape, c'est-à-dire le broyage du clinker. Celui-ci sera auparavant importé par bateau depuis la Turquie, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, l'Inde voire la Chine... L'implantation d'une unité de broyage dans un port contribue à la délocalisation de la production de ciment. Nous ne pouvons pas soutenir ce projet alors que nous demandons, au contraire, la relocalisation des emplois, et ce pour des raisons sociales et écologiques.

On pourra toujours nous répondre que les cimenteries de la région ne sont pas menacées car il suffit, pour les faire vivre, de consommer davantage de ciment ou de ne plus en importer. En fait, dans la réalité, nous importons surtout du clinker : 20% du ciment utilisé sur le marché français est fait à partir de clinker importé.

Par ailleurs, le ciment est de moins en moins utilisé dans les habitations et le sera de moins en moins du fait de la prise de conscience des problèmes écologiques et, en particulier de la nécessité de diminuer nos émissions de CO₂.

Outre ces risques de licenciements dans les cimenteries de la région, on peut craindre une diminution de l'attrait touristique de l'île de Ré avec des conséquences prévisibles, bien que difficilement chiffrables, sur l'emploi dans ce domaine.

L'EMPREINTE ECOLOGIQUE DU BETON ET DU CIMENT.

Même si 80% des émissions de CO₂ d'un bâtiment découlent de son exploitation tout au long de sa durée de vie, l'impact écologique de sa construction n'est pas négligeable (du fait en particulier de l'empreinte CO₂ du béton ou des parpaings).

L'empreinte CO₂ due au béton provient essentiellement de :

- l'acheminement des différents composants (ciment, sable, granulats...);
- la consommation électrique pour brasser mécaniquement de grandes quantités de bétons;
- l'acheminement du béton, de son lieu de brassage à son lieu d'utilisation;
- l'empreinte écologique de ses différents constituants, essentiellement le ciment.

L'empreinte CO₂ due au ciment provient essentiellement de :

- l'extraction et l'acheminement des différents composants nécessaires à la fabrication du clinker (roches calcaires, argile);
- le chauffage à 1450°C du mélange « calcaire + argile » dans des fours pour produire le clinker;
- les réactions chimiques au sein des composés de la roche calcaire qui produisent elles aussi du CO₂ selon la réaction suivante : *Carbonate de calcium (CaCO₃) → chaux (CaO) + dioxyde de carbone (CO₂), soit en masse moléculaire 100=56+44*
- l'acheminement du clinker et des autres composants (routes, bateaux...);
- l'énergie nécessaire au broyage mécanique du clinker.

En bref...

- a) La fabrication du ciment représente environ 7 à 8 % des émissions totales de CO₂ à l'échelle du globe (à comparer, par exemple, à 2% pour l'aviation civile);
- b) Chaque tonne de ciment produite requiert l'équivalent de 60 à 130 kg de fuel (ou son équivalent) et une moyenne de 210 kWh;
- c) La production d'une tonne de ciment Portland dégage 930 kg de CO₂.

Conclusion :

Démonstration est faite que l'utilisation du ciment est responsable d'une empreinte CO₂ extrêmement importante. Tout le monde aujourd'hui, reconnaît l'impérieuse nécessité de diminuer au maximum les émissions de CO₂ qui représente l'un des principaux gaz à effet de serre.

Il apparaît donc essentiel de limiter la consommation de ciment chaque fois que cela est possible.

COMMENT REDUIRE LA CONSOMMATION DE CIMENT ?

D'un pays à l'autre, la consommation de ciment par habitant varie fortement en fonction, des profils géographiques, des contraintes sismiques et atmosphériques, des habitudes locales, des densités de population, du cycle de croissance, et peut-être également de l'influence des lobbies des cimentiers.

Ainsi, la moyenne européenne de consommation de ciment était en 2004 (source Cembureau) de 528 kg par habitant, avec des pics à 1221 kg pour le Luxembourg, 1166 kg pour l'Espagne et 963 kg pour la Grèce. Inversement, on notait les consommations les plus basses en Suède (192 kg), en Lettonie (200 kg) et au Royaume Uni (216 kg).

Ces variations nous laissent penser que les plus gros consommateurs pourraient probablement réduire leur consommation de ciment. Ceci touche différents secteurs :

- a) **Les bâtiments.**

Concernant les bâtiments et, en particulier les habitations, il n'est bien sûr pas question d'en limiter le nombre.

On peut cependant agir sur deux facteurs :

- la *taille des habitations*,
- les *matériaux utilisés* : pour la construction de murs en particulier

Il existe de nombreuses alternatives au ciment ayant une empreinte écologique beaucoup plus faible que le ciment. Ceci est évident pour le bois, surtout si on utilise les produits locaux ou en provenance de différents pays européens (pin, mélèze, robinier...), issus de forêts bien gérées et en évitant bien sûr les bois exotiques. Dans ces conditions, l'impact écologique est tout à fait positif.

Un autre avantage de ces matériaux est qu'ils sont généralement fabriqués localement par des PME, voire des artisans, alors que la production du ciment est sous le contrôle de multinationales qui n'hésitent pas à pratiquer le lobbying pour imposer leurs produits.

b) **Les autres ouvrages.**

Restent les ouvrages pour lesquels il n'existe pas ou peu d'alternative au ciment. C'est par exemple le cas des autoroutes (dans les pays du Nord et à un degré moindre, dans le nôtre), des aéroports...

Dans ces cas -comme dans les autres d'ailleurs- la première question à se poser est de savoir si ces réalisations sont réellement nécessaires.

Avant chaque construction de ce type d'ouvrage, il paraît donc nécessaire de se poser la question suivante : n'existe-t-il pas d'autres moyens plus rationnels pour transporter les personnes, les marchandises et permettre un meilleur aménagement du territoire ?

CONCLUSION.

Nous voyons donc que l'unité de broyage, dont l'installation est prévue à LA ROCHELLE en 2011, provoquera des nuisances importantes qui dépasseront largement les quartiers de LA PALLICE & de LALEU. Elle risque par ailleurs d'être responsable de la perte de nombreux emplois dans les cimenteries de la région.

L'activité de broyage qui sera réalisée à LA ROCHELLE constitue la dernière étape de la fabrication du ciment. Les étapes antérieures aboutissant au clinker seront réalisées à l'étranger.

Cette délocalisation va permettre au cimentier de toucher des compensations CO2 alors qu'elle augmente encore la production de ce gaz dans l'atmosphère. Certes, ce dernier n'est plus produit en France, mais dans un pays éloigné. Il participe tout autant au changement climatique que celui produit chez nous. En outre, à cette émission de CO2 déjà extrêmement importante, il convient de rajouter le coût CO2 du transport pour acheminer le clinker depuis ces lointains pays jusqu'à LA ROCHELLE, et évacuer la production.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le Parti de Gauche est opposé à l'installation de l'Unité de broyage HOLCIM sur La Pallice.
